



Les processus d'un SMSI

Modèle de SMSI et retours d'expérience

**Julien Levrard
<Julien.Levrard@hsc.fr>**

- Uniformisation des démarches dans les SMSI qu'HSC accompagne
- Capitalisation des expériences sur les prestations SMSI
- Obtention d'un modèle générique, compréhensible par un profane comme une direction
- Découpage logique des activités d'un SMSI

- Réfléchir aux questions légitimes d'une direction...
- ... et des postulats de base du management de la sécurité...
- ... avec la norme ouverte à proximité

- Postulat 1 :

Aucune organisation n'a attendu la publication d'une norme ISO pour mettre en œuvre des mesures de sécurité.



Firewall



Sonde réseau



Antivirus



Video-surveillance



Mot de passe



Règlement intérieur



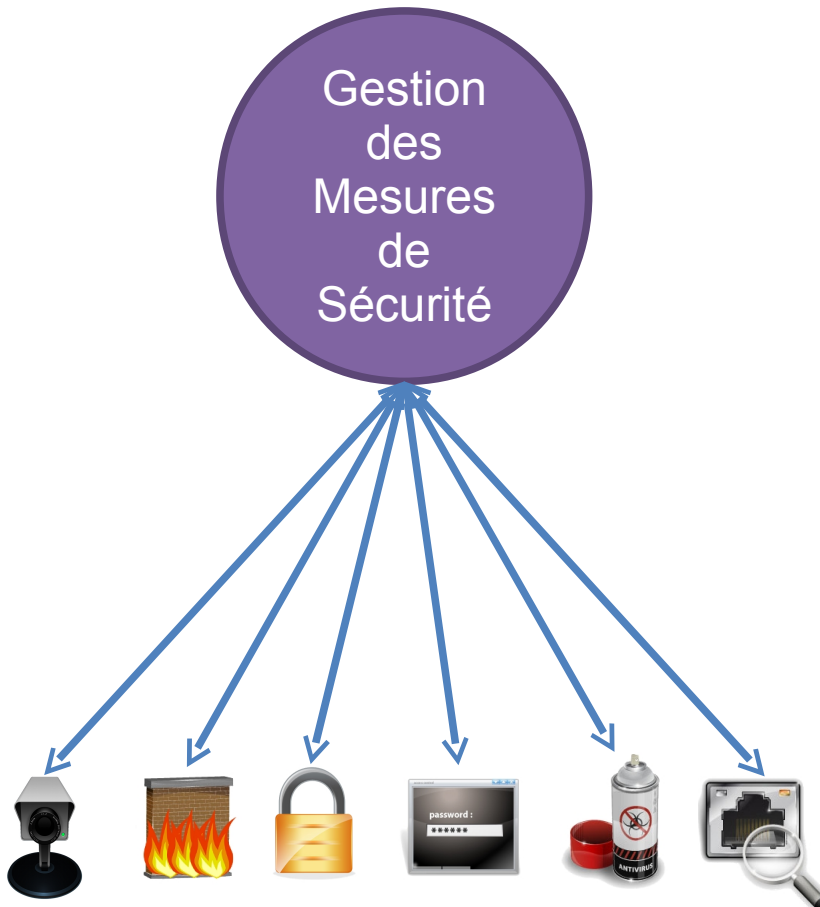
Chiffrement

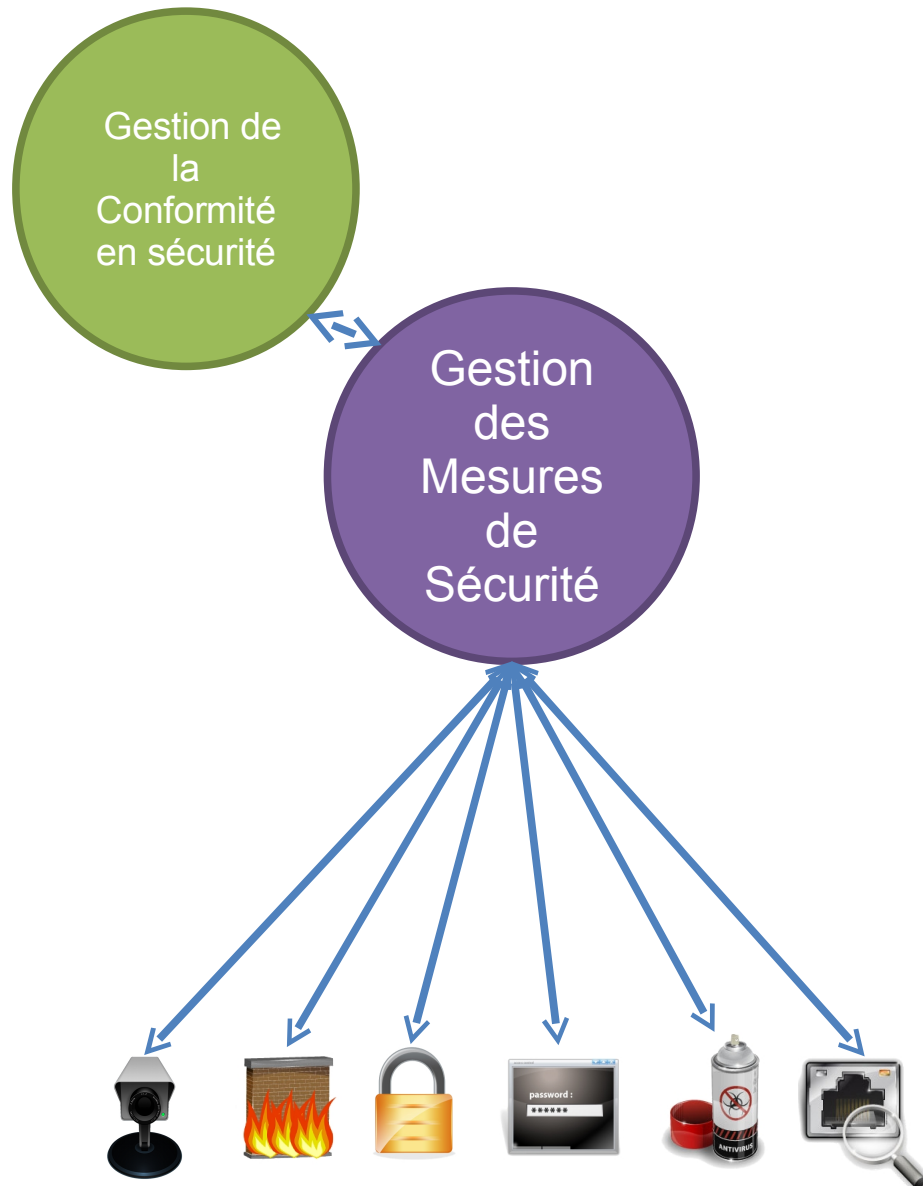


Recette

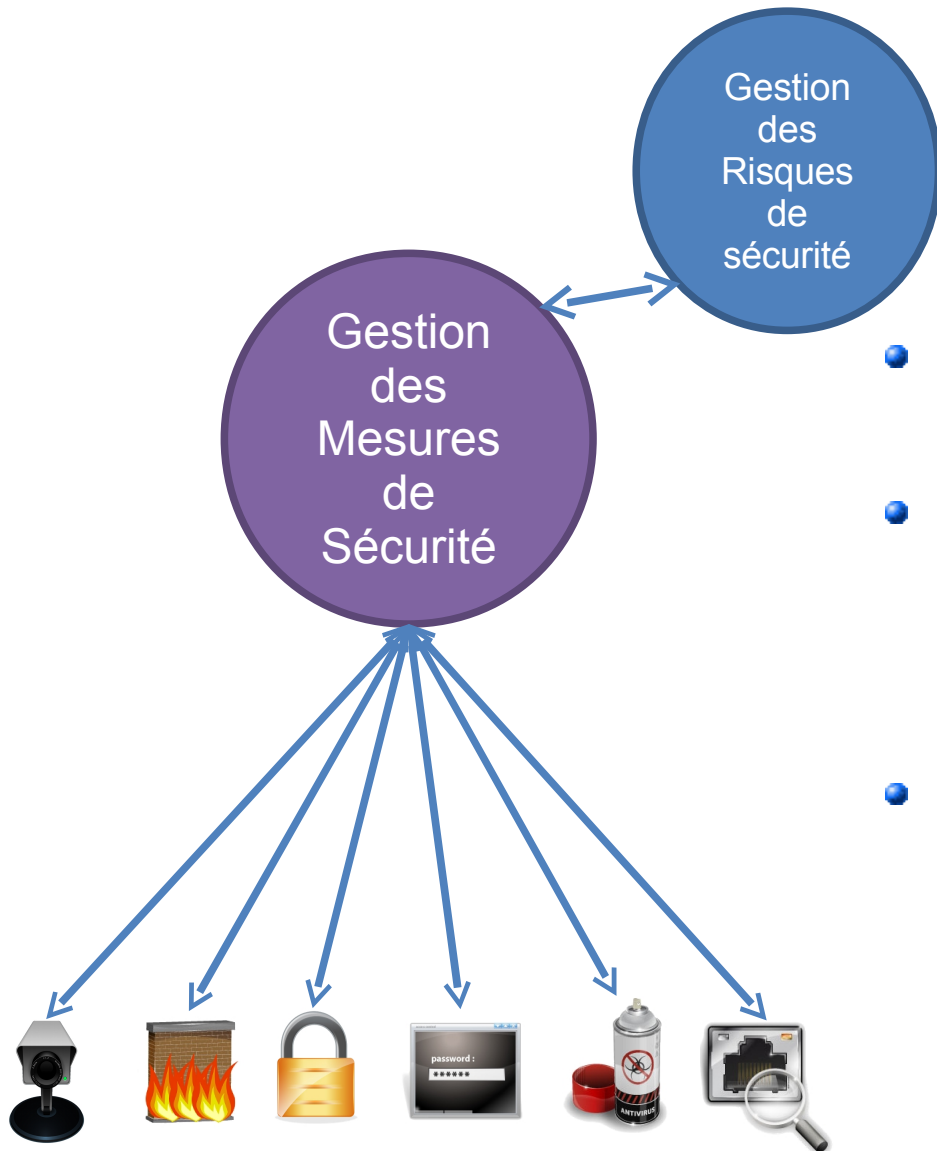
- Sait-on :
 - Quelles mesures de sécurité sont mises en œuvre ou en projet ?
 - Quelles activités sont associées à ces mesures et qui les réalise ?
- Postulat 2 :

Le minimum attendu d'un RSSI est qu'il ait une réponse à ces questions.





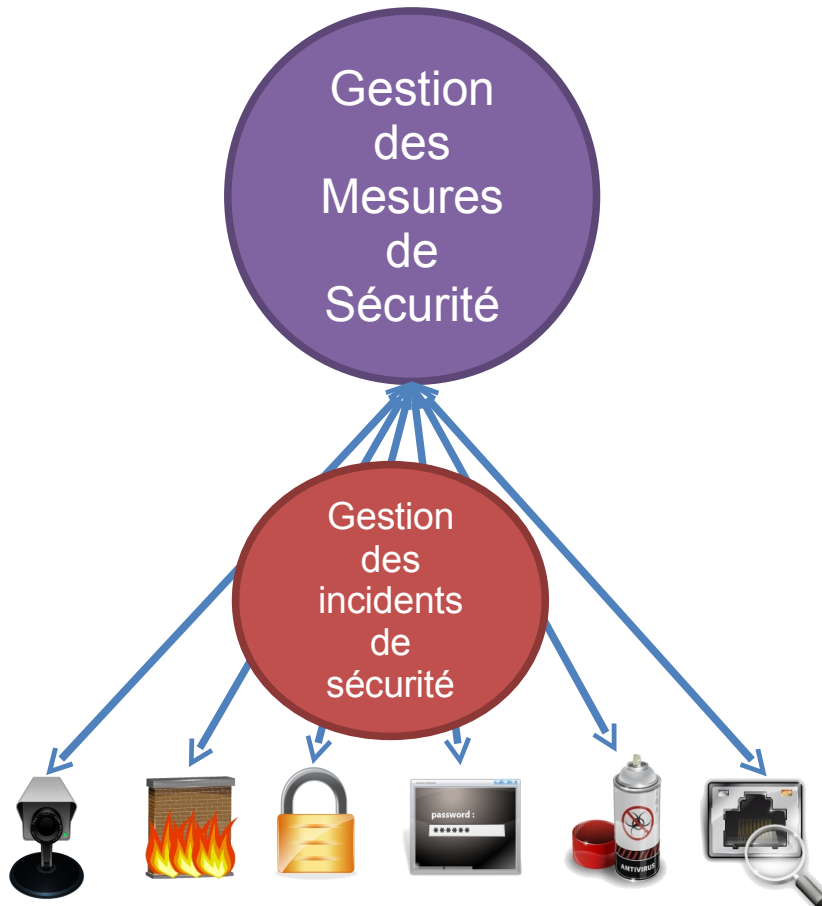
- Le RSSI a-t-il identifié
 - Les obligations légales, réglementaires et contractuelles applicables en termes de sécurité ?
 - Les mesures à mettre en œuvre pour les respecter ?
- Postulat 3 :
Le RSSI de l'organisation connaît les obligations légales, réglementaires et contractuelles en sécurité et fait ce qu'il faut pour nous éviter les tourments judiciaires et la prison.

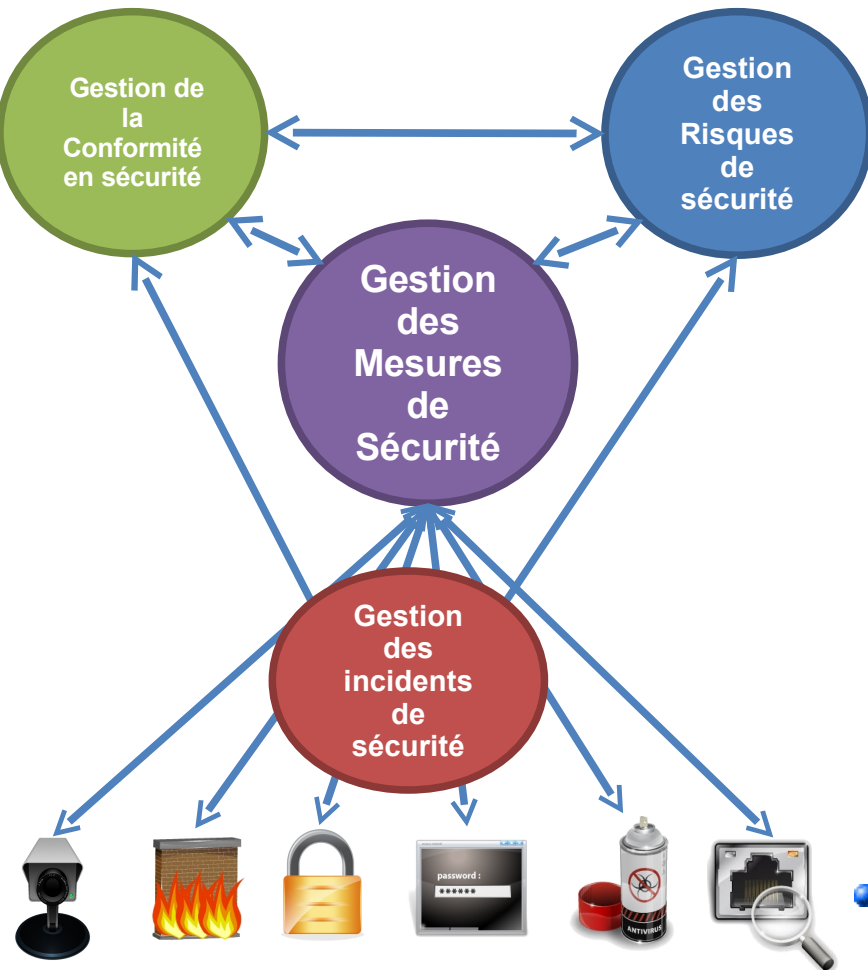


- Le RSSI a-t-il identifié/compris
 - Les attentes de mes parties prenantes ?
 - Les informations et processus importants à protéger ?
- Les budgets alloués à la sécurité sont-ils utilisés à bon escient ?
- Le RSSI a-t-il une bonne compréhension du SI qui lui permet d'anticiper les incidents ?
- Postulat 4 :
Le RSSI comprend les risques métiers, sait les interpréter en termes SI et adapte les dépenses pour réduire ces risques en priorité

- Postulat 5 :

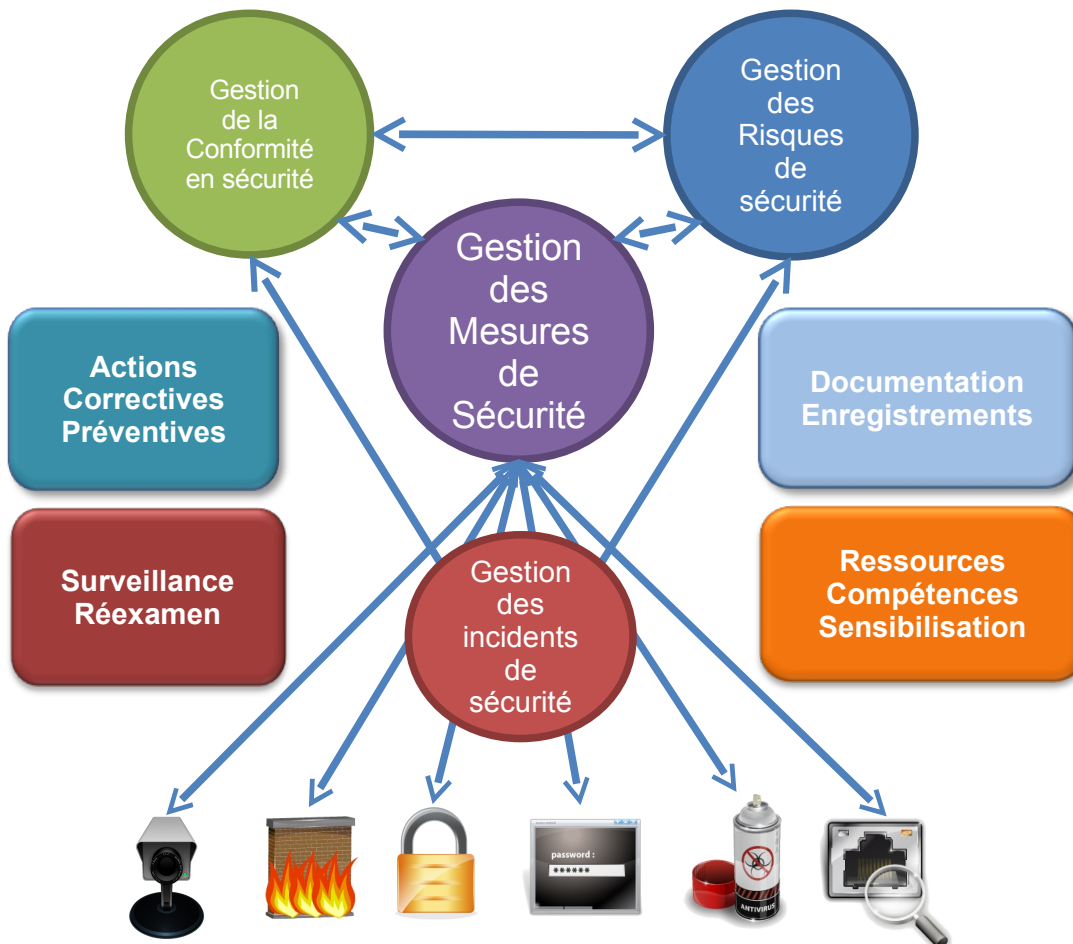
Si un incident grave lié à la sécurité de l'information, est mal géré, le RSSI peut être renvoyé.

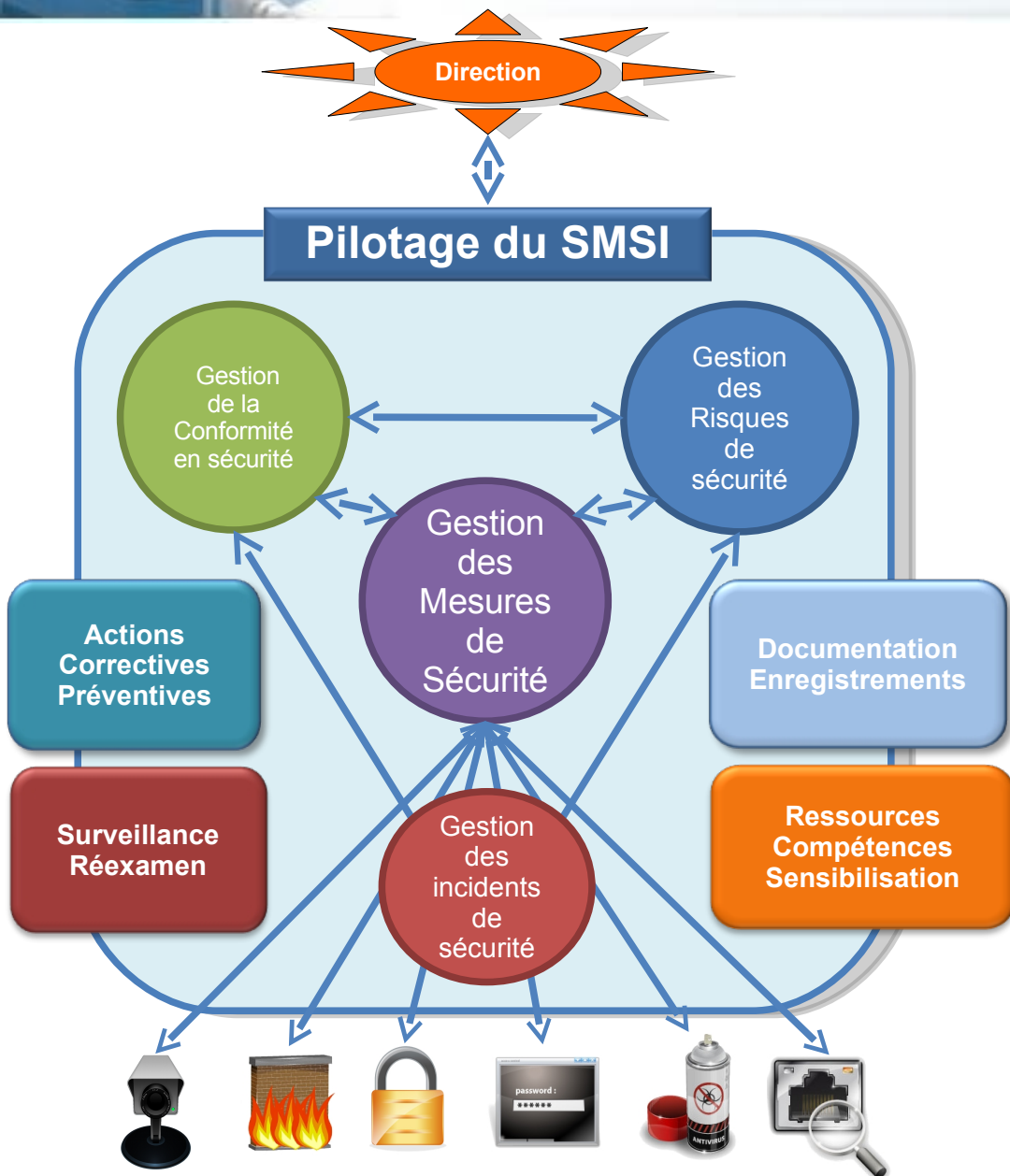




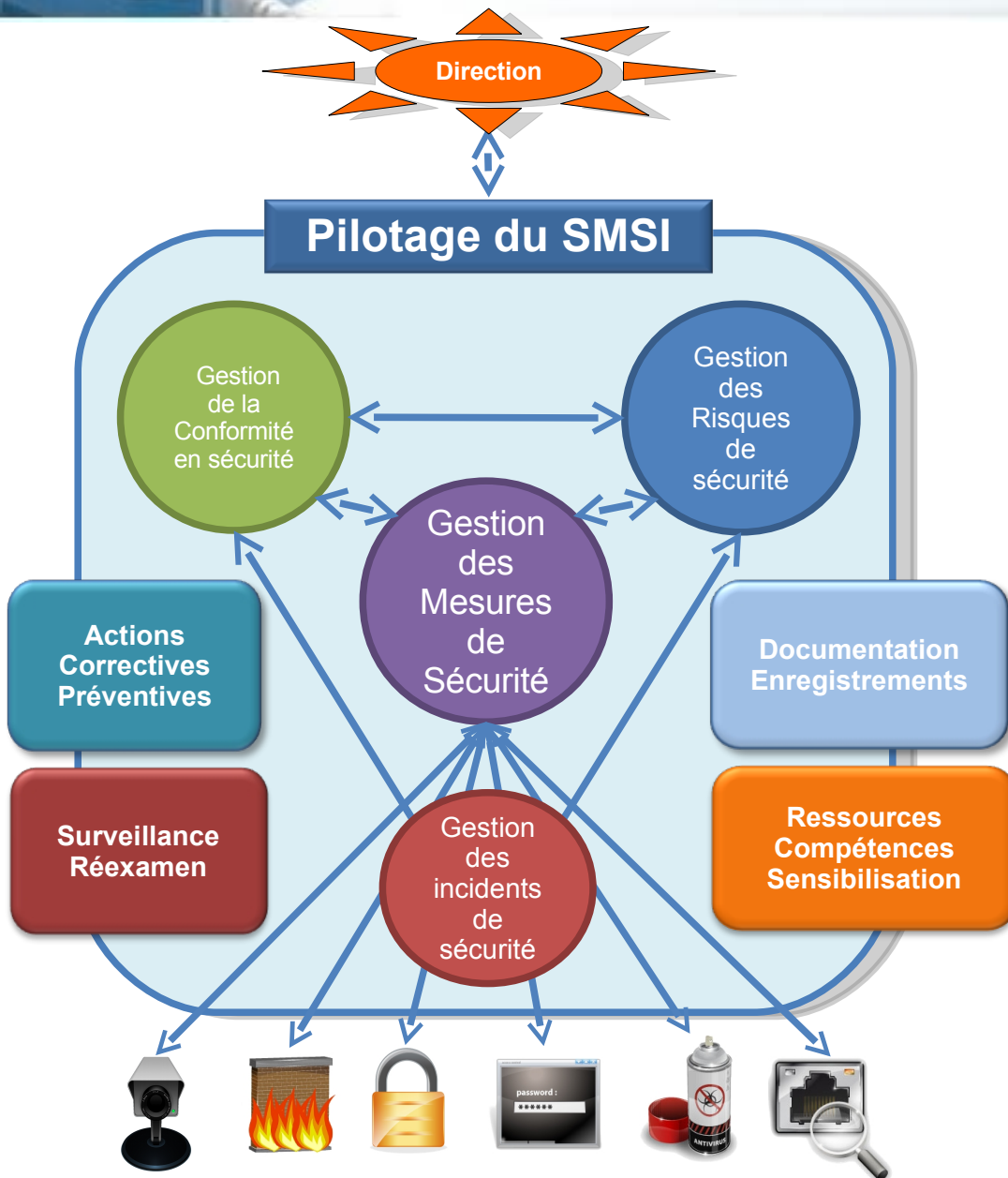
- 5 postulats :
 - Aucune organisation n'a attendu une norme ISO pour mettre en œuvre des mesures de sécurité
 - Le RSSI sait quelles mesures de sécurité sont en place ou en projet et qui est responsable des activités associées
 - Le RSSI connaît les obligations légales, réglementaires et contractuelles et initie les actions appropriées
 - Le RSSI comprend les risques métiers, sait les interpréter en termes SI et adapte les investissements pour réduire ces risques en priorité
 - Un incident grave mal géré peut faire renvoyer le RSSI
- **N'importe quelle organisation qui prétend gérer sa sécurité du SI peut se reconnaître dans ce modèle**

- Application du PDCA sur les mesures de sécurité et les processus de gestion
 - Gestion de la documentation
 - Gestion des enregistrements
 - Gestion des ressources
 - Gestion des compétences
 - Surveillance et réexamen
 - Gestion des actions correctives et préventives





- Impliquer formellement la direction
- Formaliser l'organisation de la sécurité
- Distinguer les activités de construction du SMSI (projet) et d'exploitation du SMSI (processus)
- Formaliser les documents obligatoires du SMSI
 - Politique du SMSI
 - Plan de traitement des risques
 - Déclaration d'applicabilité
 - Etc.



- Schématise le processus idéal de gestion de la sécurité
- Applicable à toute organisation (comme la norme)
- Simple à expliquer à des non-experts
- Découpe le SMSI en blocs logiques
 - Évaluation de la maturité facile
 - Plans d'action structurés et clairs
 - Justifie certaines mesures de sécurité de la DdA
- Utilisable comme référentiel
 - De diagnostic
 - D'accompagnement
 - D'audit interne

Quelques retours d'expérience

- Erreur : Gérer les clauses de la norme une par une séquentiellement
 - Projet de conformité
 - Alimentation d'un outil de gestion de la conformité par des clauses de l'ISO 27001
- Solution : Utiliser un modèle de processus de SMSI éprouvé
 - En l'adaptant à son contexte et à sa conception de la gestion de la sécurité

- Erreur : Gérer le SMSI uniquement en mode projet
 - La norme mélange dans ses clauses :
 - **La cible** : Une sécurité du SI gérée à l'état de l'art (cf. modèle)
 - Les **étapes du projet** pour atteindre la cible
- Erreur : Ne pas nommer de RSSI
 - Nommer un chef de projet SMSI (chargé de mission)
- Solution : Anticiper le mode processus dès le projet
 - Gestion des actions projet → Gestion des Actions Correctives et préventives
 - Entretiens de l'identification des risques → Audit interne des mesures de sécurité
 - Comité de pilotage → comité sécurité
 - Chef de projet → RSSI

- Erreur : Considérer les 133 mesures de l'annexe A pour réduire les risques
 - Quels risques ne sont pas réduits par
 - A.5.1.1, A.6.1.1, A.8.2.2, A.15.1.1 ?
 - Comment ne pas les sélectionner ?
 - A l'inverse, comment mesurer la réduction d'un risque précis par ces mesures ?
- Solution : intégrer les mesures de sécurité concernées dans les processus de gestion du SMSI
 - Le plan de traitement des risques devient plus technique (mesures A.9, A.10, A.11 et A.12)
 - Plus lisible et plus concret pour les opérationnels

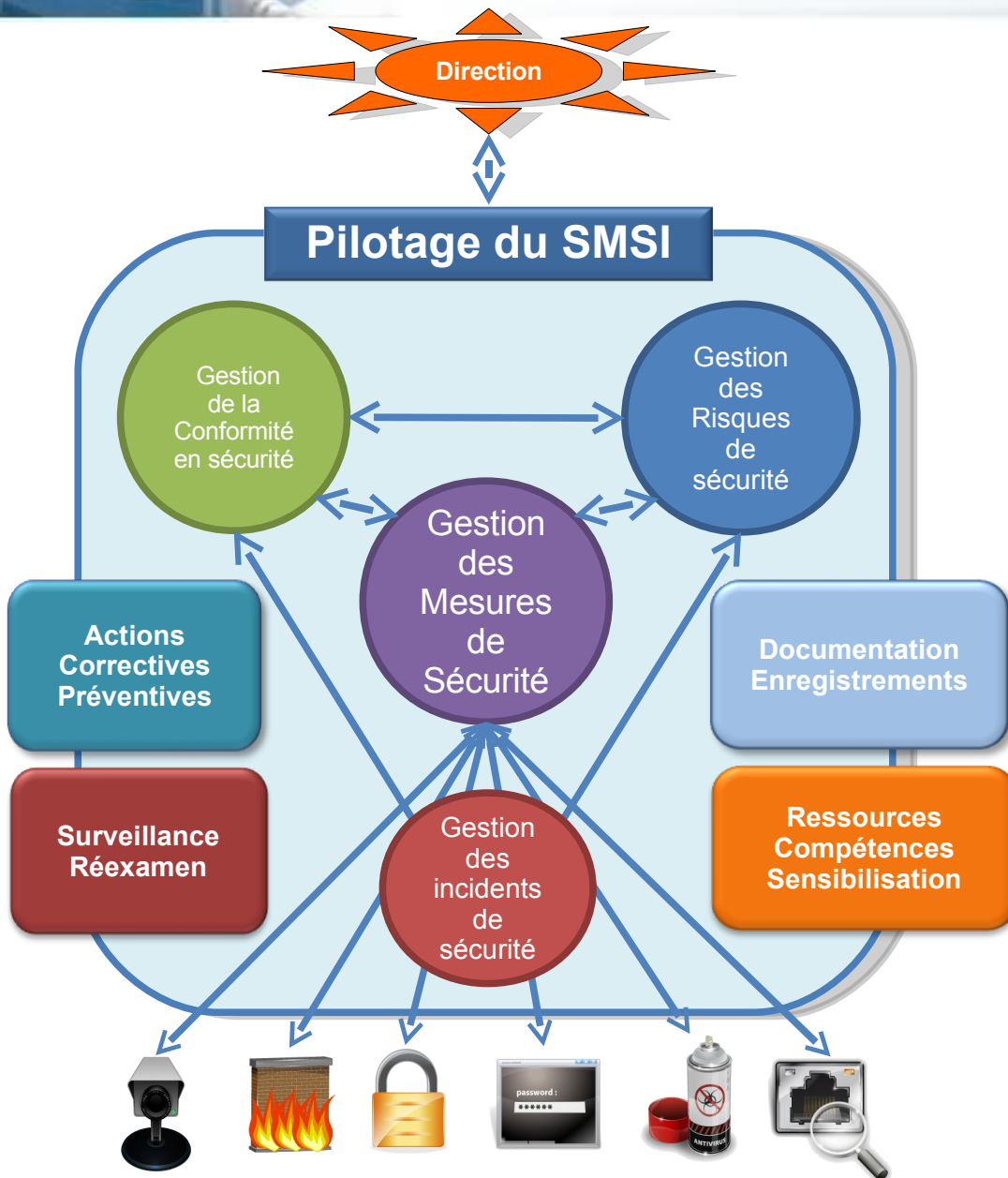
- Erreur : Ne pas impliquer les opérationnels pour la gestion des mesures de sécurité
 - Documentation, surveillance
 - Lien faible entre le RSSI et les opérationnels
 - Management intermédiaire
 - Toujours plus rapide et plus facile de documenter des mesures de sécurité par le RSSI ou des consultants
 - Entraîne un SMSI qui ne vit pas, voire une double documentation
- Solution : Encadrer, expliquer, supporter, vérifier, revoir, sensibiliser mais surtout ne pas « faire à la place »
- Solution : Impliquer le management intermédiaire comme relais d'action

- Erreur : Utiliser la Déclaration d'Applicabilité comme outil de suivi des mesures de sécurité
 - A moins d'apprécier le classement de l'annexe A...
 - Rend la communication et le travail sur les mesures de sécurité extrêmement pénible et laborieux
- Erreur : Considérer la DdA comme un Plan de traitement des risques
- Solution : Grouper les mesures par thème/responsable/actif et n'utiliser la DdA que comme un outil de communication avec l'auditeur et les parties prenantes
- Solution : Considérer un PTR « maîtrise d'ouvrage » géré par le RSSI et plusieurs PTR « maîtrise d'œuvre » : DSI, RH, RSSI, etc.

- Erreur : Choisir un micro-périmètre
 - La plupart des processus et des mesures de sécurité est gérée par des tiers
 - L'atteinte des objectifs est principalement liée à la bonne définition et à la formalisation des clauses contractuelles avec les tiers
 - Un SMSI conforme à l'ISO-27001 est vide de sens dans ce contexte, les contrats et les audits des tiers suffisent à rassurer les parties prenantes
- Solution : ne considérer la mise en place d'un SMSI que sur un périmètre sur lequel on réalise concrètement de la gestion de la sécurité

- Erreur : Ne pas développer la surveillance et le réexamen
 - Incapacité du RSSI à valider les mesures mises en œuvre
 - Sous-estimation du coût de l'audit interne et de la production d'enregistrement
 - Enfermement dans l'aspect théorique du SMSI
 - SMSI à sens unique

- Solution : investir fortement dans l'évaluation des mesures de sécurité et dans l'interaction avec les opérationnels dès le début du projet.



- Prise en compte des retours des consultants pour adapter le modèle
- Définition d'ateliers de gestion des mesures de sécurité par thème
- Optimisation des SMSI et de nos prestations
- Intégration de référentiels complémentaires
 - SMSI multi-référentiels (Données de santé, CNIL, PCI-DSS)
- Recherche d'indicateurs pertinents

?